

GRAND CONSEIL

**Question Giovanna Garghentini Python et
Rose-Marie Rodriguez**

2014-CE-121

**Parité hommes-femmes dans les conseils d'administration
des entreprises dans lesquelles l'Etat est actionnaire**

DIAF
15.05.2014

En 2011, année marquant plusieurs anniversaires de l'histoire des femmes en Suisse, différents instruments parlementaires ont été déposés pour favoriser la parité dans les conseils d'administration d'entreprises dans lesquelles l'Etat est actionnaire. Il s'agit notamment d'une question de M. le Député Louis Duc (QA 3379.11) et d'un postulat de M^{mes} les Députées Valérie Piller Carrard et Ursula Schneider Schüttel (P 2086.11).

Dans les deux cas, le Conseil d'Etat a répondu en renvoyant à la réponse et au rapport No 267 sur le postulat P2054.09 au sujet de la Gouvernance d'entreprise publique (Public corporate governance).

Lors de la discussion de ce postulat au Grand Conseil, le 4 octobre 2011, le conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf s'exprimait ainsi « ...ce postulat a permis non seulement de faire l'état de la situation mais aussi de prendre conscience que des directives sont nécessaires et qu'elles seront rapidement mises à jour par le Conseil d'Etat ». A la page 20 du rapport No 267, il est noté au point 4 que dans lesdites directives serait également traité la représentation « hommes-femmes ».

Nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Est-ce que ces directives ont été rédigées ?
2. Si non, dans quel laps de temps seront-elles disponibles ?
3. Est-ce que la parité hommes-femmes dans les conseils d'administration sera incluse dans ces directives ?

(Sig.) Giovanna Garghentini Python et Rose-Marie Rodriguez, députées